

AU CONSEIL COMMUNAL DE BLONAY

Préavis municipal N° 15/21

Relatif à une demande de crédit d'un montant de CHF 1'034'000.00 pour les travaux d'aménagements routiers et piétonniers du chemin de Chenalettaz entre la route des Deux Villages et la route de Vevey

Rapport de la Commission des finances

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie, à 19h30, le jeudi 6 mai dans la salle de la Municipalité à la Maison de Commune.

Président	:	M.	Philippe Volet	PLR	présent
Rapporteur	:	M.	Charles Blanchod	Gdl	présent
Membres	:	MM.	David Baumeler	VO	présent
			Romain Belotti	UDC	présent
			Olivier Commend	PLR	présent
			Gilbert Jaunin	Gdl	présent
			Yann Zimmermann	PLR	présent

Préambule

Le soussigné de droite a participé à la séance commune réunissant les commissions d'étude de Blonay et St-Légier-La Chiésaz du mercredi 28 avril 2021. Son rapport reprenant le détail des participants à cette séance ainsi que les questions-réponses qui en ont résulté, ces éléments ne sont donc pas repris dans le présent rapport.

Marché public

- Les travaux de génie civil et d'éclairage public ont fait l'objet d'un appel d'offres sous forme de marché public en procédure ouverte.

8 entreprises ont soumissionné.

Les critères pris en compte pour le choix de l'entreprise qui sera mandatée sont :

- ✓ prix de l'offre → 50% ;
- ✓ organisation de base du soumissionnaire → 25%
- ✓ planification des moyens → 25% (planning).

Le choix de l'entreprise n'est pas encore décidé du fait que les négociations concernant les délais de réalisations sont encore en cours.

- Les montants des autres travaux ont été estimés sur la base des connaissances pour des travaux similaires et feront l'objet en temps voulu d'appels d'offres en procédure gré à gré.

Amortissement

La Municipalité propose d'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans au maximum.

Plan des investissements

Ces travaux figurent au plan des investissements 2021 « Réseau routier » pour la somme de CHF 1'080'000.00 et « Administration et divers - éclairage public » pour la somme de CHF 176'000.00.

Charges financières

Pour pouvoir évaluer la totalité des charges annuelles de cet investissement, il faut tenir compte d'un montant comprenant à la fois les intérêts et l'amortissement.

Dans cette hypothèse, l'annuité constante sur la base d'un taux moyen de 2,0 % et d'une durée d'amortissements de 30 ans à partir du bouclage sera de CHF 46'168.00.

Marge d'autofinancement

Marge d'autofinancement (selon budget 2021 amendé) CHF 606'448.00

Préavis présentés au Conseil communal en 2021 :

✓ 01/21	CHF 235'000.00
✓ 03/21	CHF 290'475.00
✓ 04/21	CHF 310'000.00
✓ 05/21	CHF 197'550.00
✓ 06/21	CHF 807'000.00
✓ 07/21	CHF 48'896.70
✓ 08/21	CHF 281'625.00
✓ 09/21	CHF 246'000.00

Avant l'adoption du préavis de ce soir, le solde de la marge d'autofinancement s'élève à CHF -1'810'098.70.

Endettement

L'endettement de notre commune était au 31 mars 2021 de CHF 39'770'000.00, selon communication du boursier par mail du 16 avril 2021 aux membres de la CoFi.

Au 31 décembre 2020, l'endettement s'élevait à CHF 40'170'000.00, nous pouvons donc constater que celui-ci a légèrement diminué.

Remarque

La CoFi a débattu sur le bien-fondé de l'investissement nécessaire à la création d'un trottoir sur la partie basse du projet.

Attributions et prélèvements sur réserve

La CoFi suggère que le fonds de réserve « investissements futurs » No 9282.40 qui se monte, au 31 décembre 2019, à CHF 2'612'515.00, soit utilisé pour le financement du présent préavis, afin d'épurer ce compte avant la fusion des deux communes.

Pour rappel, le conseil a déjà adopté les montants à utiliser du compte No 9282.40 de

CHF 345'000.00 pour le préavis 13/20 ;

CHF 700'000.00 pour le préavis 04/20 ;

CHF 246'000.00 pour le préavis 09/21 ;

CHF 807'000.00 pour le préavis 06/21.

Il reste donc à disposition CHF 514'515.00.

Amendement

La CoFi propose d'amender le point quatre des conclusions du présent préavis comme suit :

- 4.a d'utiliser le solde de CHF 514'515.00 du compte 9282.40 « Dotation pour investissements futurs » afin d'amortir une partie de l'investissement ;
- 4.b d'amortir le solde de l'investissement, soit CHF 519'485.00, sur une durée de 30 ans maximum, conformément au règlement sur la comptabilité des communes.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous propose, à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'adopter les conclusions du préavis municipal, à savoir :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagements routiers et piétonniers du chemin de Chenalettaz entre la route des Deux Villages et la route de Vevey, tel que prévu dans le présent préavis ;
2. de lui accorder à cet effet un crédit de CHF 1'034'000.00 ;
3. de financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire ou d'une institution et ce aux meilleures conditions du moment ;
4. d'amortir l'investissement sur une durée de 30 ans au maximum conformément au règlement sur la comptabilité des communes ;
5. d'adopter les propositions de réponses aux oppositions déposées pendant l'enquête public ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes notariés nécessaires.

Blonay, le 6 mai 2021

Pour la Commission des finances

Le Président



Philippe Volet

Le Rapporteur



Charles Blanchod